

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MARDI 05 AVRIL 2022 À 20 HEURES

L'an deux mil vingt-deux, le cinq Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy CHESNEAU - Maire.

**Présents :** M. Guy CHESNEAU, M. Jean-Pierre BOUVET, Mme Virginie DUGAST, M. Pierre-Yves VIGNAIS, Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN, M. Marc DERENNES, M. Etienne de ROUGÉ, M. Marc BOUVET, Mme Bernadette BAUDRAIS, M. Denis GUÉMAS, M. Patrick CRONIER, Mme Edwina PIVERT, M. Olivier de ROUGÉ.

**Absents excusés :**

Mme Jacqueline COTTIER a donné pouvoir à M. Marc DERENNES, M. Pierre-Alexis BERNADEAUX a donné pouvoir à Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN.

**Secrétaire de Séance :** M. Olivier de ROUGÉ.

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 01 Mars 2022 qui ne donne lieu à aucune observation.

[DCM 2022-04-01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021](#)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Adjoint, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021,

**Section de fonctionnement**

Dépenses	304.809,19 €	
Recettes	487.568,96 €	
Résultat de fonctionnement de l'année		182.759,77 €
Excédent de fonctionnement reporté		296.492,24 €
<b>Résultat global de fonctionnement</b>		<b>479.252,01 €</b>

**Section d'Investissement**

Dépenses	167.839,75 €	
Recettes	131.531,05 €	
Solde d'exécution de l'année		- 36.308,70 €
Solde d'exécution reporté		- 62.027,61 €
<b>Solde global d'exécution</b>		<b>- 98.336,31 €</b>
Reports en dépenses		106.920,41 €
Reports en recettes		6.850,00 €
<b>Solde des reports</b>		<b>- 100.070,41 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021.

## DCM 2022-04-02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## DCM 2022-04-03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Considérant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

-au titre des exercices antérieurs	:	+	296.492,24	€uros
-au titre de l'exercice arrêté	:	+	182.759,77	€uros
-soit un résultat à affecter	:	+	479.252,01	€uros

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser : - 98.336,31 €uros

Solde des restes à réaliser en investissement : - 100.070,41 €uros

Affectation obligatoire - Besoins à couvrir : - 198.406,72 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à la section d'Investissement à la somme de 198.406,72 €uros à l'article 1068 du budget primitif de l'exercice 2022. Le reliquat disponible, soit 280.845,29 €uros reste en excédent de fonctionnement à l'article 002 du budget primitif de l'exercice 2022.

## DCM 2022-04-04 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES DEUX TAXES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition de 2022 des deux taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède au maintien des taux suivants :

\*Foncier Bâti 24,17 %

\*Foncier non Bâti 8,81 %

Et charge Monsieur le Maire de signer l'état de notification et de le transmettre à Madame la Sous-Préfète de SEGRÉ.

## DCM 2022-04-05 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2022 qui s'équilibre en :

-Section de fonctionnement à 750.030,00 euros

-Section d'Investissement à 515.150,00 euros.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 de la commune.

### DCM 2022-04-06 – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal en date du 07 Septembre 2021 référencée DCM n° 2021-09-07 relative aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Considérant qu'au 01 Janvier 2022, la Commune de CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ a mis en place le nouveau plan comptable M57, il y a donc lieu de revoir les articles du plan de compte pour les amortissements qui n'existent plus et de fixer une durée d'amortissement pour la catégorie d'immobilisation « fonds de concours biens mobiliers, matériel et études », nouvellement créée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide, à l'unanimité, les nouveaux articles du plan de compte de la nomenclature M57 et décide la durée d'amortissement pour la catégorie d'immobilisation « fonds de concours biens mobiliers, matériel et études », nouvellement créée,

Liste des code natures dont la dépense est amortissable pour les communes de moins de 3 500 habitants :

Section investissement – dépenses :

203 « frais d'études » (non suivi de réalisation) au lieu du 2031 : durée : 5 ans

2041481 « fonds de concours biens mobiliers » au lieu du 204171 : durée : 5 ans

2041482 « fonds de concours bâtiments et installations » au lieu du 204172 : durée : 5 ans

2041511 « fonds de concours biens mobiliers, matériel et études » : durée : 5 ans,

Les autres articles du plan de compte de nomenclature M57 définis dans la délibération DCM n° 2021-09-07 du 07 Septembre 2021 restent inchangés à savoir :

202 « frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanismes » durée : 5 ans

2041411 « fonds de concours biens mobiliers, matériel et études » : durée : 5 ans

2041512 « fonds de concours bâtiments et installations » : durée : 5 ans

2046 « Attribution compensation investissement versée » : durée : 5 ans

### BÂTIMENT M. ET MME JOSEPH VERDON

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier et de la délibération DCM n° 2022-01-06 en date du 25 Janvier 2022, proposant une offre d'achat à 80.000,00 euros frais de notaire compris et prise en charge du bornage à hauteur de 1.000,00 euros.

Monsieur Marc DERENNES informe alors le Conseil Municipal qu'il a été contacté par Mme VERDON qui prévient qu'elle a un acquéreur pour un montant de 95.000,00 euros.

Le Conseil Municipal propose alors uniquement l'acquisition de l'atelier et le garage attenant pour un montant de 15.000,00 euros frais de notaire compris.

Monsieur le Maire est chargé de contacter Monsieur et Madame Joseph VERDON ainsi que leur fils afin d'éclaircir le dossier.

Un rendez-vous, en visio, avec Mme Hector, Architecte des Bâtiments de France, est prévu le Vendredi 08 Avril 2022 afin d'étudier un potentiel projet de réaménagement du site.

### COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Les responsables des commissions informent de la suite donnée aux dossiers s'y rapportant : communication – action sociale – bâtiments.

### Questions diverses

\*Recrutement en CDD pour 6 mois de Stevens OBERSON, Adjoint Technique, à compter du 01 Mai 2022 suite au départ de Florent DESÊTRES

\*Estelle SOYER, Adjoint Technique, a demandé une mise en disponibilité à compter du 16 Mai 2022

\*Lecture d'un courriel de Monsieur et Madame LANNUZEL, de Monsieur et Madame BURON et de Madame BIDOIS relatif aux pulvérisations de produits phytosanitaires par les agriculteurs de la commune.

Les membres du conseil municipal, agriculteurs de métier, répondent qu'ils doivent respecter les normes d'utilisation des produits, tel que définies par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, tant en matière de proportion que de diffusion ; Ils s'engagent à contacter l'ensemble des agriculteurs de la commune afin de pouvoir répondre à ce courriel de façon collective.

\*Programmation d'une réunion publique pour l'extension de la SEDA, une date sera proposée ultérieurement

\*Prévoir une réunion de la commission carte communale

\*Information est donnée sur la grippe aviaire, un courrier sera adressé à tous les habitants pour leur rappeler les mesures à prendre pour la protection et la déclaration de leurs volailles.

\*Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 17 Mai 2022 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

### **Ont signé les membres présents,**

Guy CHESNEAU Maire	
Jean-Pierre BOUVET Maire délégué	
Virginie DUGAST Maire déléguée	
Pierre-Yves VIGNAIS Adjoint	
Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN Adjointe	
Jacqueline COTTIER Conseillère municipale	Absente excusée A donné pouvoir à M. Marc DERENNES
Marc DERENNES Conseiller municipal	
Etienne de ROUGÉ Conseiller municipal	
Marc BOUVET Conseiller municipal	
Bernadette BAUDRAIS Conseillère municipale	
Denis GUÉMAS Conseiller municipal	
Pierre-Alexis BERNADEAUX Conseiller municipal	Absent excusé A donné pouvoir à Mme Cécile TAUGOURDEAU-BOUIN

Patrick CRONIER Conseiller municipal	
Edwina PIVERT Conseillère municipale	
Olivier de ROUGÉ Conseiller municipal	